



10^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL organisé par le PERPIGNAN ROUSSILLON TENNIS DE TABLE les 3 et 4 juin 2017 au Parc des Sports de Perpignan

Article 1: Le Perpignan Roussillon Tennis de Table organise son 10^{ème} Tournoi International de Tennis de Table au Parc des Sports de Perpignan (90 Avenue Paul Alduy) les 3 et 4 juin 2017.

Article 2: Le juge arbitre du tournoi sera monsieur ALBERT Jean-Loup (J.A.N.).

Article 3: La présentation au juge-arbitre, par le joueur, de sa licence avec la mention "certificat médical présenté" est obligatoire. S'il ne peut pas présenter sa licence, ou si la mention "certificat médical présenté" ne figure pas sur la licence :

- le joueur doit présenter un certificat médical indépendant daté de moins de 3 mois et une pièce d'identité.
- Ou il doit faire la preuve de sa licenciation selon la procédure décrite sur la circulaire FP14 de juillet 2010.

Article 4: Les règlements de la FFTT seront appliqués, notamment en matière de revêtement et de collage.

Article 5: Les parties seront arbitrées par les joueuses et joueurs.

Article 6: Le tirage au sort sera effectué le vendredi 2 juin 2017 à 20h00 au Parc des Sports par le juge arbitre.

Article 7: Le Perpignan Roussillon Tennis de Table décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels ou matériels, les vols ou pertes dans l'enceinte du Parc des Sports et dans ses abords dont pourraient être victimes les joueuses, joueurs ou spectateurs.

Article 8: Le Perpignan Roussillon Tennis de Table se réserve le droit de supprimer ou modifier un tableau ou les dotations si le nombre d'engagés est jugé insuffisant.

Article 9: La compétition se déroulera sur 30 tables homologuées FFTT.

Article 10: Une joueuse ou un joueur pourra participer au maximum à 3 tableaux par jour. Tous les tableaux sont mixtes, excepté le tableau L Toutes séries Dames.

Article 11: Les droits d'inscriptions sont fixés à 8€ par tableau, exceptés les tableaux G (Double) et N (Toutes catégories) fixés à 10€.

Article 12: La dotation du tournoi est de 6160 € en chèques, 500 € de bons d'achat (Auvergne Tennis de Table) et lots divers (environ 200€). Un trophée sera décerné à chaque vainqueur de chaque tableau.

Article 13: Les inscriptions peuvent se faire par courrier, téléphone ou mail jusqu'au vendredi 2 juin 2017 à 19h00. Les droits d'inscriptions seront réglés sur place lors du pointage, chaque journée indépendamment. Des inscriptions supplémentaires pourront être prises sur place, le jour même, en accord avec le juge arbitre, s'il reste des places disponibles dans les tableaux.

Téléphones: Qi Wen HUANG : 07-78-81-13-90
Cédric BERINGUER : 06-27-83-34-26
Aurélien AUCHAPT : 06-12-49-13-36

Mails: huangqiwen1984@hotmail.com
cedriccccc@hotmail.fr
aurelien.auchapt@wanadoo.fr

Article 14: Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.

Article 15: Les balles seront fournies par les joueurs et le choix de la balle décidée entre eux (plastique ou celluloïd).

Article 16: Toute dégradation sera prise en charge par le ou les auteurs.

Article 17: Les tableaux seront les suivants:

SAMEDI

N°	Heure	Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème / 4^{ème}}	5 ^{ème / 8^{ème}}
A	9h00	5 à 7 (< 800 pts)	80 € + coupe	40 €	30 €	20 € (ba)
B	10h00	5 à 15 (< 1600 pts)	160 € + coupe	80 €	40 €	20 €
C	10h30	< 18 ans	100 € (ba) + coupe	40 € (ba)	20 € (ba)	Lots
D	11h00	5 à non numéroté	200 € + coupe	100 €	40 €	20 €
E	11h30	5 à 11 (< 1200 pts)	120 € + coupe	60 €	30 €	20 € (ba)
F	12h00	5 à Numéroté 300	280 € + coupe	140 €	60 €	30 €
G	13h30	Double	200 € + coupes	100 €	60 €	Lots

DIMANCHE

N°	Heure	Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème / 4^{ème}}	5 ^{ème / 8^{ème}}
H	9h00	5 à 13 (< 1400 pts)	140 € + coupe	70 €	30 €	20 € (ba)
I	10h00	5 à 9 (< 1000 pts)	100 € + coupe	50 €	30 €	20 € (ba)
J	10h00	5 à 17 (< 1800 pts)	180 € + coupe	90 €	40 €	20 €
K	11h00	5 à Numéroté 600	220 € + coupe	110 €	60 €	30 €
L	11h00	Toutes séries Dames	100 € + coupe	50 €	30 €	Lots
M	12h00	Handicap	200 € + coupe	100 €	40 €	20 €
N	13h00	Toutes catégories	800 € + coupe	350 €	150 €	50 €

Article 18: Tout joueur en retard de 5 minutes après le deuxième appel de son nom sera déclaré forfait dans ce tableau. Les horaires seront affichés sur des panneaux à l'intérieur de la salle.

Article 19: Tous les tableaux excepté le tableau Handicap (M) débutent en poule de 3 avec 2 qualifiés pour le tableau final à élimination directe. Toutes les parties se joueront au meilleur des 5 manches excepté la finale du tableau N (Toutes Catégories) qui sera jouée au meilleur des 7 manches.

Article 20: Le tableau Handicap (M) est à élimination directe. Il se jouera en une seule manche de 33 points avec 2 services alternés par joueur. L'handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 22 points d'écart. Par exemple un joueur classé 8 avec 825 points débutera à 14 à 0 contre un joueur classé 15 avec 1587. Un joueur numéroté avec 2250 points, par exemple, sera assimilé à un classé 22. Le vainqueur sera le joueur qui aura atteint le premier les 33 points.

Article 21: Une buvette sera mise en place les deux jours afin que les joueuses et joueurs puissent se restaurer (sandwiches, grillades, frites, croissants, crêpes, cafés, boissons fraîches...)